

Image not found or type unknown



Payement de la r.s.i et indemnité chômage

Par **azerty6258**, le **10/02/2010 à 20:42**

Bonjour,rrnrn J ai repris un commerce avec mon père, et moi étant gérant (sans salaire) et mon père salarié (fiches de salaire à l appuie). Nous étions associé, je possédais 51% et mon père 49%. Société arrêté.rn 1. Dois je payer la RSI, alors que je n étais pas gérant rémunéré, car je travaillais à côté et pris en charge par la sécurité sociale ?rn 2. Mon père se voit refuser toute indemnité de chômage, est ce normal ?rrnrn Je vous prie de recevoir mes sincères salutations ainsi que mes remerciements pour vous être intéressé à notre cas.rnrn Encore merci